

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit rendre un avis sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable.

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 30 novembre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau » et 2 abstentions du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de service.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	21
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 09.12.2016...
Et de la publication, le... 12. DEC. 2016...
Fait à Landivisiau, le... 9. DEC. 2016...
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016514-DE

LANDIVISIAU

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux traitées.....	4
1.5.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	4
1.5.2.	Achats d'eaux traitées	5
1.5.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	5
1.5.4.	Autres volumes.....	6
1.5.5.	Volume consommé autorisé	6
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	7
2.1.	Modalités de tarification	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
4.	Financement des investissements	16
4.1.	Montants financiers.....	16
4.2.	État de la dette du service	16
4.3.	Amortissements	16
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	16
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : LANDIVISIAU
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : LANDIVISIAU
- Existence d'une CCSPL Oui Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2010
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2021
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 en date du 01/04/2010
Prise en compte de l'augmentation du tarif d'achat d'eau au S.M.I.
Prise en charge de la totalité des achats d'eau (parts délégataire et S.M.I.) par le délégataire

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **9 481** habitants au 31/12/2015 (9 507 au 31/12/2014 – donnée INSEE population total (= population municipale + population comptée à part)).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 794** abonnés au 31/12/2015.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

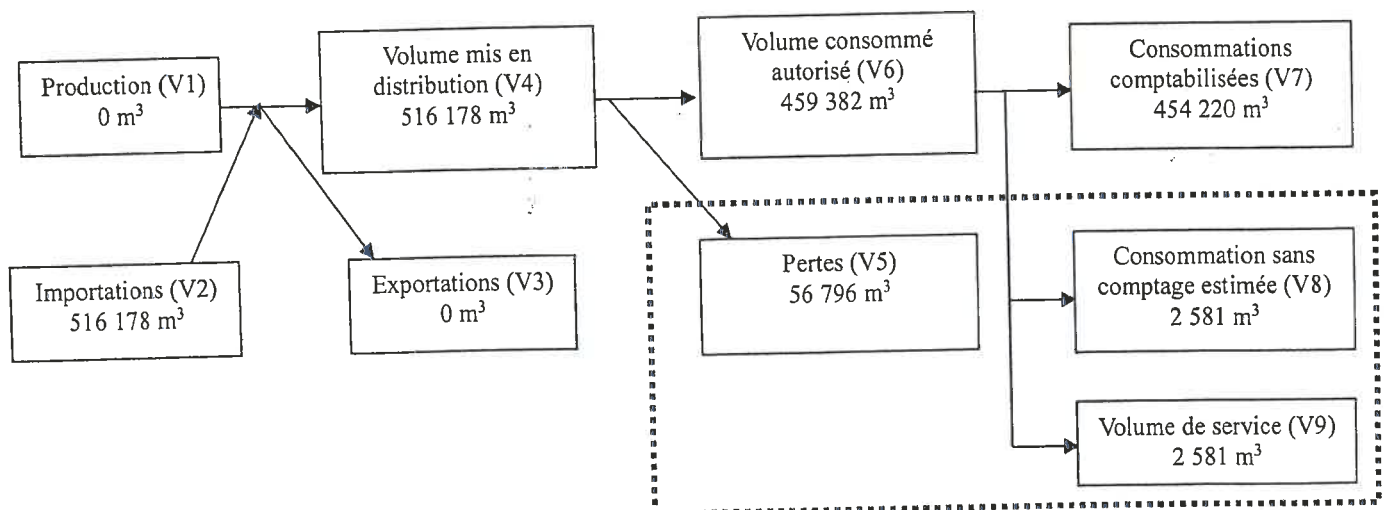
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
LANDIVISIAU					
Total	4 782	4 793	1	4 794	0,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 47,4 abonnés/km au 31/12/2015.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 94,7 m³/abonné au 31/12/2015. (94 m³/abonné au 31/12/2014).

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.5.2. Achats d'eaux traitées



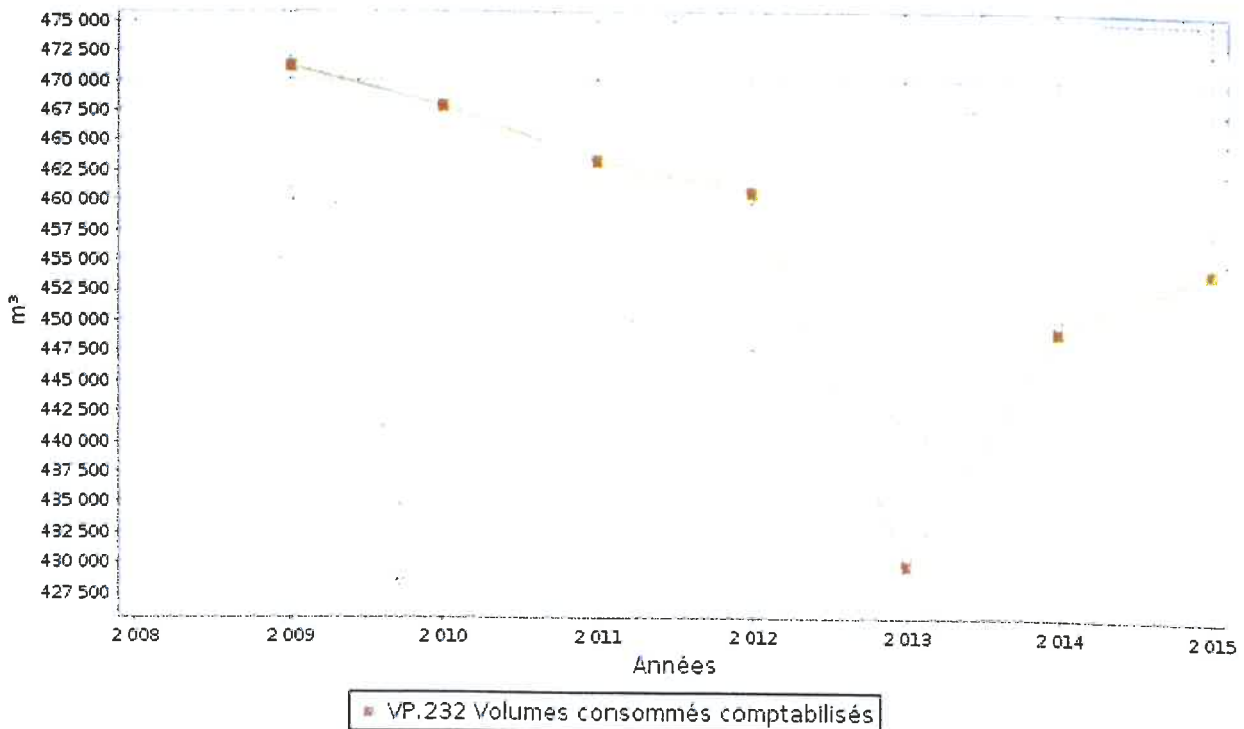
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Syndicat Mixte Intercommunal de Landivisiau (S. M. I.)				
Total d'eaux traitées achetées (V2)	509 700	516 178	1,3%	60

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	382 696	388 546	1,5%
Abonnés non domestiques	66 438	65 674	-1,1%
Total vendu aux abonnés (V7)	449 134	454 220	1,1%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.5.4. Autres volumes



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 548	2 581	1,3%
Volume de service (V9)	2 548	2 581	1,3%

Le volume consommation sans comptage (essais et manœuvres de poteaux incendies, lavages de voirie, chasses d'eau sur réseau d'assainissement...) et le volume de service (purges de réseau, désinfections du réseau après travaux, analyseurs en ligne, nettoyage du réservoir...) sont respectivement estimés à 0,5 % du volume mis en distribution.

1.5.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	454 230	459 382	1,1%

Volume consommé autorisé = volume vendu aux abonnés + volume consommation sans comptage + volume de service

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 101 kilomètres au 31/12/2015 (101 km au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 37,10 € au 01/01/2015
37,12 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	21 €	21 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 30 m ³	0,2057 €/m ³	0,2057 €/m ³
	Prix au m ³ de 31 à 100 m ³	0,4118 €/m ³	0,4118 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 200 m ³	0,3397 €/m ³	0,3397 €/m ³
	Prix au m ³ de 201 à 400 m ³	0,1796 €/m ³	0,1796 €/m ³
	Prix au m ³ de 401 à 6 000 m ³	0,0755 €/m ³	0,0755 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 6 000 m ³	0,05 €/m ³	0,05 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	49,82 €	49,85 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 30 m ³	0,8694 €/m ³	0,8701 €/m ³
	Prix au m ³ de 31 à 100 m ³	1,1132 €/m ³	1,1141 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 200 m ³	1,0284 €/m ³	1,0292 €/m ³
	Prix au m ³ de 201 à 400 m ³	0,8906 €/m ³	0,8913 €/m ³
	Prix au m ³ de 401 à 6 000 m ³	0,7952 €/m ³	0,7958 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 6 000 m ³	0,7952 €/m ³	0,7958 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m ³	0,3 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

La délibération fixant les différents tarifs aux abonnés concernant la part collectivité pour l'exercice 2016 est la suivante :

- Délibération 2015/722 du 04/12/2015 effective à compter du 01/01/2016.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1^{er} janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 6 % par rapport aux tarifs de base (valeur au 1^{er} janvier 2010).

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	21,00	21,00	0%
Part proportionnelle	41,79	41,79	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	62,79	62,79	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	49,82	49,85	0,1%
Part proportionnelle	124,57	124,67	0,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	174,39	174,52	0,1%
Taxes et redevances			
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,2%
TVA	15,09	15,03	-0,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	52,29	51,03	-2,4%
Total	289,47	288,34	-0,4%
Prix TTC au m³	2,41	2,40	-0,4%

ATTENTION : l'ensemble de ces indicateurs de prix prennent en compte l'ensemble de la compétence « eau potable » de la production (S.M.I) à la distribution (Ville de Landivisiau).

Les volumes consommés sont relevés à une fréquence semestrielle. Et la facturation est effectuée également à une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 454 220 m³/an (449 134 m³/an en 2014).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	197 315,71	198 632,26	+ 0,7
<i>dont abonnements</i>	99 862,96	99 596,66	-0,3
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-1939,58	-1739,72	-
Total recettes de vente d'eau	195 376,13	196 892,54	+0,8
Autres recettes	0	0	
Total des recettes	195 376,13	196 892,54	+0,8

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	640 223,93	648 780,99	+1,3
<i>dont abonnements</i>	230 057,58	232 665,49	+1,1
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	704,58	310,01	-
Total recettes de vente d'eau	640 928,51	649 091,00	+1,3
Autres recettes (travaux de branchements et prestations clientèles)	84 700	69 800	
Total des recettes	725 628,51	718 891,00	-0,9

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 845 983 € (836 304 € au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	16	0	17	0
Paramètres physico-chimiques	16	0	17	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	95

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

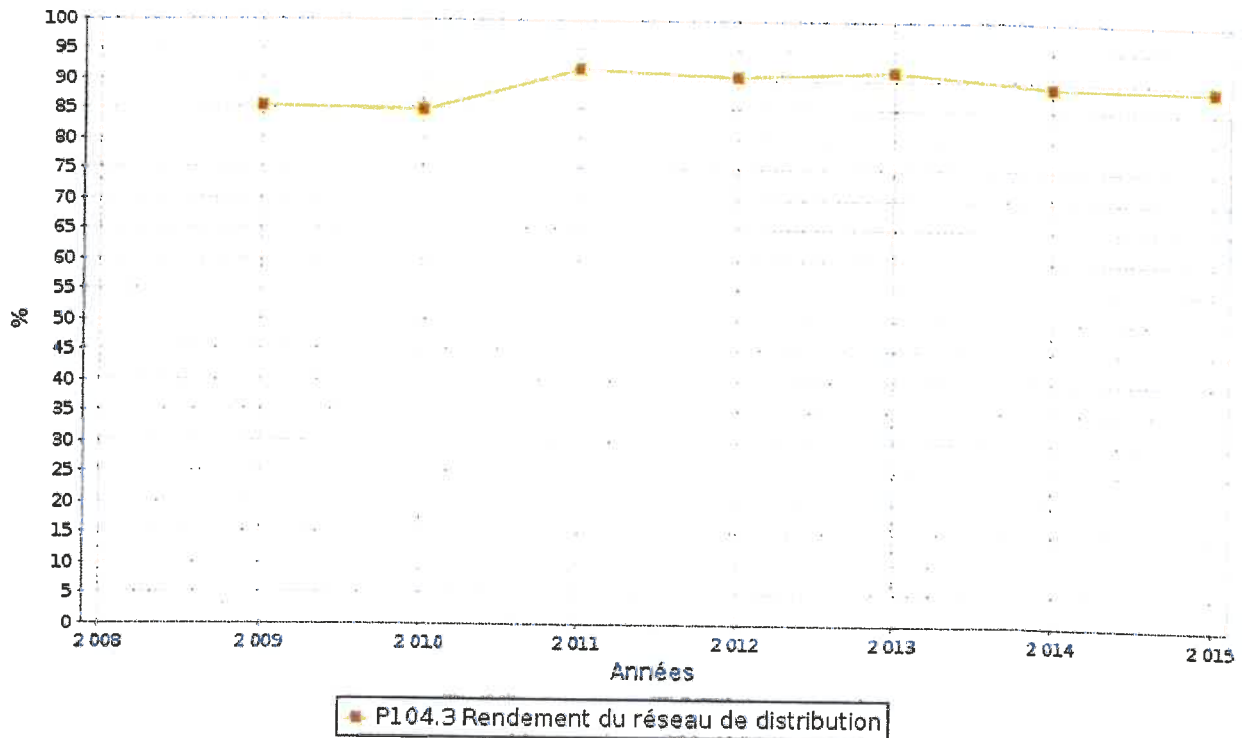
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	89,1 %	89 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,32	12,46
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	88,1 %	88 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

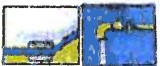


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 \cdot \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m³/j/km (1,6 en 2014).

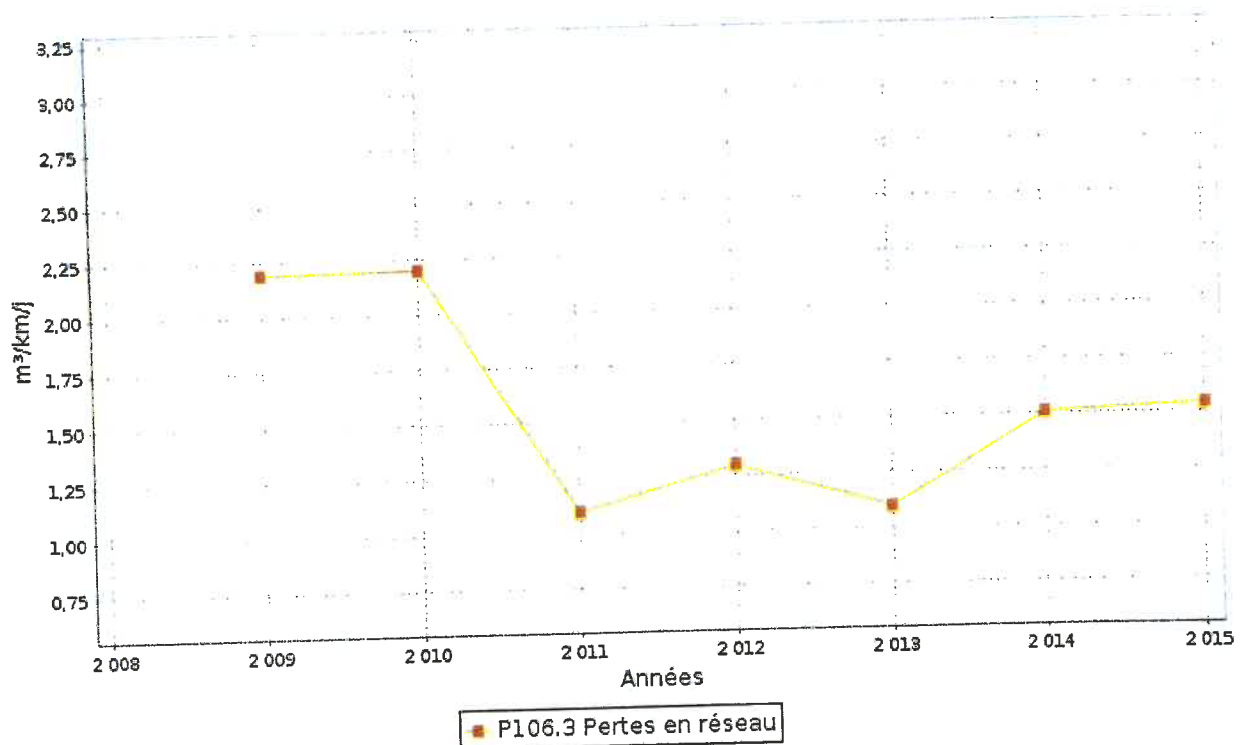
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_2 - V_6}{365 \cdot \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1,5 m³/j/km (1,5 en 2014).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,4% comme en 2014.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



L'ensemble de l'eau mis en distribution sur le périmètre du service est acheté au S.M.I en charge de la protection de la ressource en eau au niveau de sa prise d'eau sur l'Elorn ; c'est donc le S.M.I. qui calcule cet indicateur de performance.

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016514-DE

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 60% comme en 2014.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	20 708	1963
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		386 994,34	352 579,33
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	36 538,10	34 415,01
	en intérêts	17 329,96	15 476,42

4.3. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 54 738 € (47 099 € en 2014).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels HT en €	Année prévisionnelle de réalisation
Réhabilitation du réseau et des branchements rue P. Loti, T. Botrel, E. Renan, et Kerzuguel	180 000 €	2017
Réhabilitation du réseau et des branchements avenue du Clair Logis	76 515 €	Réalisé en 2016
Réhabilitation du réseau et des branchements avenue de la Libération et rue de Kerhuel	202 202 €	Réalisé en 2016

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 507	9 481
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,41	2,4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	95
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89,1%	89%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,6	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,5	1,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,4%	0,4%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Envoyé en préfecture le 12/12/2016

Reçu en préfecture le 12/12/2016

Affiché le

ID : 029-212901052-20161212-2016514-DE